



deux journaux diffusés dans le département, et que ses effets juridiques auront pour point de départ l'exécution de l'ensemble de ces formalités de publicité.

Les décisions ci-dessus étant votées par onze voix pour et une voix contre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus; Ont signé au registre les membres présents.

LE MAIRE,

